



La patience du martyr huguenot, ou l'hymne à la tolérance chez Agrippa d'Aubigné

Sangoul Ndong

► To cite this version:

Sangoul Ndong. La patience du martyr huguenot, ou l'hymne à la tolérance chez Agrippa d'Aubigné. Tolérance(s) II: Comment définir la tolérance?, Oct 2019, Nice, France. hal-04488275

HAL Id: hal-04488275

<https://hal.science/hal-04488275>

Submitted on 4 Mar 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Pour citer cet article :

Sangoul Ndong,
" La patience du martyr huguenot, ou l'hymne à la tolérance chez Agrippa d'Aubigné ",
Loxias-Colloques, , ,
mis en ligne le 07 octobre 2021.
URL : <http://revel.unice.fr/symposia/actel/index.html?id=1751>

[Voir l'article en ligne](#)

AVERTISSEMENT

Les publications du site REVEL sont protégées par les dispositions générales du Code de la propriété intellectuelle.

Conditions d'utilisation - respect du droit d'auteur et de la propriété intellectuelle

L'accès aux références bibliographiques et au texte intégral, aux outils de recherche ou au feuilletage de l'ensemble des revues est libre, cependant article, recension et autre contribution sont couvertes par le droit d'auteur et sont la propriété de leurs auteurs.

Les utilisateurs doivent toujours associer à toute unité documentaire les éléments bibliographiques permettant de l'identifier correctement et notamment toujours faire mention du nom de l'auteur, du titre de l'article, de la revue et du site Revel. Ces mentions apparaissent sur la page de garde des documents sauvegardés sur les postes des utilisateurs ou imprimés par leur soin.

L'université de Nice-Sophia Antipolis est l'éditeur du portail REVEL@Nice et à ce titre détient la propriété intellectuelle et les droits d'exploitation du site.

L'exploitation du site à des fins commerciales ou publicitaires est interdite ainsi que toute diffusion massive du contenu ou modification des données sans l'accord des auteurs et de l'équipe Revel.

La patience du martyr huguenot, ou l'hymne à la tolérance chez Agrippa d'Aubigné

Sangoul Ndong

Sangoul Ndong est maître de conférences à l'Université Assane Seck de Ziguinchor (Sénégal) où il exerce ses activités de recherche au sein du CREILAC – Centre de Recherche Interdisciplinaire sur les Langues, les Littératures, les Arts et les Cultures. Ses travaux portent pour l'essentiel sur les ressources rhétoriques et les pouvoirs de mobilisation de la poésie militante dans la période des guerres de religion. Il est l'auteur de : « L'éloquence huguenote. Lecture pragmatique de la *'dispositio'* des *Tragiques* » ; « Ronsard et la verve licencieuse » ; « L'ironie : modes et valeurs dans *Les Tragiques* » ; « Le rire intellectuel de Senghor » ; « Le corps de Magamou, ou la dialectique de la charogne chez Malick Fall », etc.

Dans le martyrologe des *Tragiques*, la tolérance fait du discours poétique d'Aubigné sur les guerres de religion le lieu d'un voyage au cœur des croyances bibliques du réformé. En effet, dans « Les feux » comme dans « Les fers », la constance des huguenots morts pour leur foi côtoie en permanence celle du Christ sur la croix pour exhiber, exalter et revivifier le substrat culturel protestant. En faisant de ces victimes des inquisitions du XVI^e siècle et de la Saint-Barthélemy les vaisseaux de la victoire de Dieu contre Satan, Aubigné met en avant un hymne à la volonté de vertu qui peut être lue comme une exhortation à avoir, face à la persécution, assez de patience et de charité pour ne pas succomber à la tentation de la haine et de la violence. La tolérance repose dans cette mesure sur la réunion d'un certain nombre de valeurs dont le monde a besoin pour abolir la violence qui le secoue souvent : la crainte de Dieu, le pardon, l'amour, la charité, le dialogue.

In the martyrology of the *Tragiques*, tolerance makes Aubigné's poetic discourse on the wars of religion the place of a journey to the heart of the biblical beliefs of the Reformed. Indeed, in "Les feux" as in "Les fers", the constancy of the Huguenots who died for their faith permanently rubs shoulders with that of Christ on the cross to exhibit, exalt and revitalize the Protestant cultural substratum. By making these victims of the sixteenth-century inquisitions and St. Bartholomew's Day the vessels of God's victory over Satan, Aubigné puts forward a hymn to the will to virtue that can be read as an exhortation to have, in the face of persecution, enough patience and charity not to succumb to the temptation of hate and violence. Tolerance rests to this extent on the coming together of several values that the world needs to abolish the violence that often shakes it: the fear of God, forgiveness, love, charity, dialogue.

Anne du Bourg, Aubigné, *Édit de Nantes*, Saint-Barthélemy,
tolérance

XVI^e siècle

France

Face à la montée de l'extrémisme violent et des tensions sectaires, la tolérance nous appelle à construire des sociétés où la méfiance et la marginalisation sont supplantées par le respect des différences. Par ce message à la journée de la tolérance du 12 novembre 2014¹, Ban Ki-Moon a exhorté tous les peuples et tous les gouvernements à une lutte active contre la haine pour bâtir ensemble un monde de paix. Cette paix est au cœur de l'ensemble des problématiques politiques et religieuses des sociétés. Elle est même au cœur des relations internationales. Elle se conquiert, et il y a quelques conditions pour l'instaurer et la préserver.

La paix dépend en particulier de la tolérance. Issu du latin *tolerantia*, ce terme traduit la disposition à supporter patiemment la souffrance ou des opinions opposées aux nôtres. Comme le souligne Voltaire dans son *Dictionnaire philosophique*, c'est l'apanage de ceux qui pardonnent aux autres leurs sottises², que ces sottises soient des actes de violence ou des idées jugées erronées. Vertu qui encourage dans la Bible à « tendre la joue gauche quand on nous frappe sur la joue droite » (Matthieu 5, 39), la tolérance est presque interchangeable avec la notion de « charité ». C'est la capacité à faire acte de clémence et de bienfaisance à l'égard de ses semblables indépendamment de la race, de la religion ou des idées. La tolérance érige la domestication des affects comme principe de vie qui condamne la violence³.

Chez Michel de L'Hospital par exemple, quand les haines deviennent trop vives entre catholiques et protestants dans le contexte des guerres de religion, la règle consiste en un compromis confessionnel qui convie ces deux groupes hostiles à s'accepter mutuellement et n'en jamais venir à l'affrontement militaire. Dans son discours du 13 décembre 1560 à l'ouverture de la session des États-généraux assemblés à Orléans, le Chancelier pense en effet que « les maladies de l'esprit ne se guérissent comme celles du corps ». Convaincu qu'on ne peut pas forcer la conscience, il recommande de se garnir de vertus et de bonnes mœurs, puis assaillir les adversaires idéologiques seulement avec les armes de charité, prières, persuasions, paroles de Dieu. Le couteau, ajoute-t-il, vaut peu contre l'esprit. Prions

¹ Voici les mots de Ban Ki-moon à l'occasion de cette journée : « J'ai demandé instamment aux dirigeants mondiaux de protéger chacun contre les persécutions et d'encourager la tolérance quelles que soient la nationalité, la religion, la langue, la race, l'orientation sexuelle ou toute autre distinction occultant l'humanité commune. [...] En cette journée internationale de la tolérance, je demande à tous les peuples et gouvernements de lutter activement contre la peur, la haine et l'extrémisme par le dialogue, la compréhension et le respect mutuel. Marchons contre les forces de la division et unissons-nous pour notre avenir commun ». On trouve ce message sur <https://www.un.org/press/fr/2014/sgsm16335.doc.htm>

² Voltaire, « Tolérance », *Dictionnaire philosophique portatif*, Londres, 1764, p. 338. Source : gallica.bnf.fr. URL : <https://gallica.bnf.fr/essentiels/anthologie/article-tolerance> .

³ David El Kenz, « La naissance de la tolérance au XVI^e siècle : l'invention du massacre », *Tolérance et différence*, colloque organisé par le Département de langue et de littérature françaises de la Faculté des Lettres de l'Université de Presov en septembre 2006, *Sens public, Revue électronique internationale*, 2006/09, p. 4. URL : http://www.sens-public.org/article.php3?id_article=340.

Dieu incessamment pour nos ennemis et faisons tout ce que possible sera, tant qu'il y ait espérance de les réduire et convertir ; la douceur profitera plus que la rigueur⁴.

La tolérance repose en ce sens sur la bienveillance et la reconnaissance d'autrui. L'autre est différent, et nul ne doit le contraindre à faire ou à penser la même chose que lui. Chaque individu doit pouvoir penser et exprimer librement ses opinions sur les différents problèmes de l'existence, ou aller à la table de dialogue sur ces sujets, puis quitter cette table sans être inquiété pour ses idées. C'est dans cette mesure qu'Evelyn Beatrice Hall prête à Voltaire cette phrase : « je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, mais je me battrai de toutes mes forces pour que vous puissiez le dire⁵ ».

Plusieurs écrivains, qui ont compris combien la paix dépend du respect de ces exigences que sont l'indulgence, la patience, la charité, la liberté d'expression ainsi que l'acceptation des différences humaines sous toutes leurs formes, ont fait de la notion de « tolérance » un des sujets essentiels de leurs œuvres. Déjà au XVI^e siècle, quand la littérature de la Renaissance redécouvre Socrate et diffuse ses pensées philosophiques, on trouve plusieurs hommes de lettres qui développent diverses variations sur la tolérance. Agrippa d'Aubigné en particulier donne des contenus et des orientations à cette vertu dans *Les Tragiques*⁶.

Cette œuvre est souvent lue comme celle d'un poète furieux⁷ qui en veut à mort à la Reine Catherine de Médicis, au Roi Charles IX et à leurs complices, à Henri de Navarre aussi. Dans un premier temps, elle accumule les accusations et les vœux de châtiment contre les derniers rois Valois à travers cinq livres de dénonciation satiriste : « Misères », « Princes », « La chambre dorée », « Les feux » et « Les fers ». Dans un second temps, la justice divine y frappe les mis en cause à travers deux livres de punition : « Vengeances » et « Jugement ». Tout le long de ce

⁴ Michel de L'Hospital, « Discours prononcé à l'ouverture de la session des États-généraux assemblés à Orléans le 13 décembre 1560 », *Gouverner la haine. Discours politiques et militaires pendant les guerres de religion. 1560-1568*, Clermont-Ferrand, éditions Paleo, 2001, pp. 40-42.

⁵ Evelyn Beatrice Hall affirme avoir attribué faussement cette citation à l'auteur de *Candide*. Voir lettre du 9 mai 1939 publiée en 1943 sous le titre « Voltaire never said it », *Revue Modern language notes*, LVIII, Johns Hopkins Press, 1943, pp. 534-535.

⁶ Pour cette œuvre parue en 1616, nous utilisons l'édition critique établie et annotée par Jean-Raymond Fanlo, Paris, Champion classiques, 2006. Les sept livres (« Misères », « Princes », « La chambre dorée », « Les feux », « Les fers », « Vengeances » et « Jugement ») sont indiqués par leurs numéros en chiffres romains, suivis des numéros des vers. La Préface est abrégée : Préf.

⁷ « *Les Tragiques* déroutent. Œuvre de colère et de fureur », écrivent Jean-Raymond Fanlo et Vàn Dung Le Flanchec dans *Les Tragiques d'Agrippa d'Aubigné. Vengeances et Jugement (livres VI et VII)*, Tournai, Atlande, 2003, p. 14. Il s'agit d'une œuvre où l'amour sincère de la patrie s'allie aux rancunes, aux emportements, aux injustices même du protestant, comme aux douleurs du citoyen, précise Charles Lenient, « Aubigné », *La poésie patriotique en France dans les temps modernes, I, XVI^e et XVII^e siècles*, Paris, Librairie Hachette et c^{ie}, 1894, p. 212. C'est qu'Aubigné ne peut garder assez de lucidité pour imposer silence à ses passions, ni assez de modération pour éviter de faire flèche de tout bois en vue d'accabler ses adversaires, souligne Jacques Bailbé, *Agrippa d'Aubigné, poète des Tragiques*, thèse principale présentée à la faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Paris, Association des publications de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Caen, 1968, p. 71. Marguerite Yourcenar écrit dans cette dynamique que le poète huguenot a fourni à la France quelques spécimens d'un type assez rare : celui de l'écrivain réfractaire hanté par la chimère d'une honnêteté sans compromis et d'une loyauté sans faille, ayant partie avec une cause persécutée ou perdue, « *Les Tragiques* d'Agrippa d'Aubigné », *Sous bénéfice d'inventaire* [1962], *Essais et mémoires*, Paris, Gallimard, 1991, p. 22.

réquisitoire, Aubigné s'en prend au Conseil royal de Charles IX d'une façon si virulente qu'il devient légitime d'affirmer que l'esprit de pardon n'est pas, sur le plan de l'énonciation rhétorique, une de ses qualités dans ses *Tragiques*.

Pourtant, en dépit de la forte présence de l'éloquence indignée qui fait de l'intolérance un stéréotype dans les études albinéennes, les idées de clémence et de charité se profilent dans cette œuvre avec les suppliciés des « Feux » et des « Fers ». En effet, dans ces livres qui rendent compte sur un ton accusateur des inquisitions à travers l'Europe au XVI^e siècle ainsi que du massacre de la Saint-Barthélemy (V, 765-1143), les protestants condamnés à mourir sur le bûcher ou sur l'échafaud du fait de leur choix religieux pardonnent à leurs juges et aux commanditaires de leurs supplices. Sur la scène de leur exécution dramatique, ces condamnés à mort adoptent un comportement tout autre que celui d'Aubigné face à la violence. En plus de se montrer apte à endurer patiemment la souffrance, chacun d'entre eux porte la parole qui apaise les inquiétudes de ses coreligionnaires puis les exhorte, face à la persécution, à l'exode du *dedans* qui s'affiche comme une émanation de la spontanéité à vivre pleinement tout ce que la fidélité à l'Alliance biblique recèle de bon et de juste. Cet exode constitue le sanctuaire des valeurs de la doctrine calviniste. Il s'exprime chez Anne du Bourg, magistrat et membre du parlement de Paris dont le procès sous Henri II ne passe pas inaperçu ni dans *Les Tragiques* (IV, 543-602) ni dans *Histoire universelle*⁸, par le refus de la corruption de l'âme et l'acceptation de la mort. C'est précisément le *memento mori* qui porte le martyr protestant à abandonner son corps aux persécuteurs pour conserver la liberté et les vrais liens avec Dieu.

C'est cet aspect de l'esprit de tolérance que nous examinons ici. Nous analysons la manière dont Aubigné donne, sous forme d'hymne à la volonté, paradoxalement un contenu et un sens à cette vertu cardinale qu'il n'incarne pas lui-même. L'étude s'articule autour des questions suivantes : dans *Les Tragiques*, à quel titre Anne du Bourg et les autres martyrs réformés s'élèvent-ils au rang de champions de la tolérance ? Comment, à travers l'écriture de cette œuvre véhémente, Aubigné met en exergue une manière de penser la vie en société avec des opinions différentes ? Mais, tout d'abord, il importe de montrer en quoi il est légitime d'affirmer que l'esprit de pardon n'est pas, sur le plan de l'énonciation rhétorique, une des qualités personnelles d'Aubigné.

⁸ « Persecution : mort d'Anne du Bourg », *Histoire universelle du sieur d'Aubigné*, comprise en trois tomes. Tome premier, qui s'étend de la paix entre tous les Princes chrestiens, jusques à celle des troisiemes guerres en l'an 1570. Et l'œuvre entier rend conte de la fin du siecle, et de l'entree au suivant, finissant avec la vie de Henri le Grand. Seconde édition, augmentée de notables histoires entieres et de plusieurs additions et corrections faites par le mesme auteur, dédiée à la postérité, Amsterdam, pour les héritiers de hier, Comelin, 1626, livre II, chapitre 16, pp. 122-123.

Impossible pardon du poète

Du fait que, pour devenir roi de France, Henri de Navarre a abjuré le calvinisme⁹ le 25 juillet 1593 à Saint-Denis ; du fait que ce chef politique et militaire de la Réforme a été incapable de tenir tête aux pressions de la Ligue et a oublié que l'Amiral Gaspard de Coligny et des milliers de réformés¹⁰ ont péri à Paris à cause de ses noces du 18 août 1572, Aubigné entre dans une colère vive et reproduit cette maxime stoïcienne à son attention :

Ceux-là regnent vraiment, ceux-là sont des vrais roys
Qui sur leurs passions établissent des loix,
Qui regnent sur eux mesmes et d'une ame constante
Domptent l'ambition volage, et impuissante. II, 663-666.

Le Navarrais serait resté roi magnanime aux yeux d'Aubigné s'il s'était imposé des disciplines afin de rester loyal envers ses coreligionnaires ou, du moins, afin de vivre ses convictions protestantes avec une extrême constance. Son poids moral dans le parti protestant excepté, la foi calviniste et les agressions subies par les huguenots sous son commandement lui prescrivent de rester ferme réformé. Ce qui domine dans les apostrophes par lesquelles Aubigné l'interpelle, c'est le devoir du leader militaire de ne pas jeter les armes avant ses hommes, mais primordialement l'obligation du réformé de demeurer, contre les « ennemis de la vérité¹¹ », dans « la patience voulue par Dieu¹² » et qui est enseignée par Jean Calvin dans les sermons

⁹ Henri de Navarre changea six fois de religion. Né catholique en 1553, il devint protestant en 1560 à la suite de la conversion de sa mère, Jeanne d'Albert, puis redevient catholique en 1562 lors de sa présence à la cour de France avec son père, Antoine de Bourbon. Il redevient protestant après la mort de son père. Lors de la Saint-Barthélemy, il se convertit à nouveau au catholicisme, et revient à la religion protestante, après sa fuite en 1576. Enfin, Henri de Navarre abjura définitivement la religion protestante le 25 juillet 1593 à Saint-Denis. « Repères pédagogiques », *Catalogue de l'exposition Hommage à Henri IV, Prince de paix*, 1610 et 2010, textes et iconographie réunis par Bernard Berdou d'AaS, avec des contributions de Janine Garrisson, Monique Cuillieron, Jean-Pierre Babelon, Bernard Barbiche, Bernard Berdou d'Aas et Garry Champeau, préface de Frédéric Mitterrand, Biarritz, Atlantica, 2010, p. 134.

¹⁰ Les chiffres avancés par les historiens de la Saint-Barthélemy (La Popelinière : 1 000 ; Simon Goulart : 10 000 ; Jean Crespin : 10 000 ; Augustin de Thou : 10 000 ; Agrippa d'Aubigné : 3 000 ; etc.) ne concordent pas, mais les tableaux fournis par Janine Garrisson (« Des chiffres et des hommes », *La Saint-Barthélemy*, Bruxelles, Complexe, 1987, p. 184) et Arlette Jouanna (« Appendices », *La Saint-Barthélemy. Les mystères d'un crime d'État*, Paris, Gallimard, 2007, p. 367) donnent une idée de l'ampleur des victimes de ce massacre.

¹¹ Jean Calvin, « Église », *Confession de la foy, faite d'un commun accord par les églises qui sont dispersées en France, et s'abstiennent des idolatries papales avec une preface contenant response et defense contre les calumnies dont on les charge* [1559], Joannis Calvini Opera selecta, 2, Petrus Barth, Munich, Dora Scheuner, 1952, p. 304.

¹² Denis Crouzet, « Le temps du triomphe de la guerre. La patience voulue par Dieu », *Les guerriers de Dieu. La violence au temps des troubles de religion, vers 1525 - vers 1610*, préface de Pierre Chaunu, avant-propos de Denis Richet, Seyssel, Champ Vallon, 1990, p. 714. Il s'agit, pour le troupeau des brebis, de l'obligation de demeurer, malgré l'affliction ou les tentations, impassible devant la horde des loups dont le nombre est infini. La *Confession de foy* que les réformés tenaient à présenter à François II à Amboise en 1560 contient, à l'intention de leur communauté, ces leçons de leur chef spirituel sur la nécessité de concevoir l'histoire comme un temps d'épreuves et de luttes contre Satan : « nous sommes advertis que [...] Dieu [...] veut exercer nostre patience [...] attendu mesme qu'il nous est bon et utile d'estre solicez par la malice et ingratitude des hommes, à regarder en haut, où nostre salaire nous est assuré. Et de fait nous n'ignorons pas que Dieu a imposé ceste loy à son Eglise pour tous temps ».

des années 1560-1561. Pour ne lui laisser nul autre choix que le retour au calvinisme, Aubigné joue ainsi, autant qu'il le peut, sur les mécanismes de régulation morale qui opposent dignité et indignité¹³, fausse et vraie fortune aussi. Chaque reproche que le poète intransigeant adresse à cette figure de la Réforme emprunte les ressources de la rhétorique judiciaire ainsi que celles de la prédication. La satire devient véhémence quand Aubigné lui adresse ce reproche de déloyauté teinté de menace de punition :

Connois par qui tu fus victorieux, Henry :
 Tout ploye sous ton heur, mais il est prédit comme
 Ce qu'on devoit à Dieu fut pour le Dieu de Rome. V, 1369-1371.

En confirmant la prédiction de la préface (325-330), le coup de couteau que François Ravallac inflige au Navarrais le 14 mai 1610 prend le caractère d'une punition légitime. L'apophétie a, sur ce point, la force d'une revanche verbale sur le réformé reconverti dont elle anticipe le châtement.

Auparavant, quand devenu Henri IV, Roi de France, le Navarrais décide avec sa loi du 13 avril 1598 de faire oublier la Saint-Barthélemy ainsi que toutes les autres atrocités des guerres de religion pour proscrire les animosités entre catholiques et protestants, Aubigné choisit, pour sa part, d'en garder la mémoire et de ne pas pardonner. De fait, là où l'*Édit de Nantes* ordonne aux Français l'amnésie sur les violences¹⁴ qui ont frappé leur royaume entre 1562 et 1598, de se contenir donc pour vivre ensemble comme frères, amis et concitoyens, le poète parle à visage découvert de ces atrocités. Il accuse même certaines figures politiques du temps d'être responsables de ces violences et donne leurs noms : la Reine Catherine de Médicis et le Cardinal Charles de Lorraine (I, 723-726), aussi les « faux et jeunes roys » (I, 192) que sont à ses yeux Charles IX et Henri III. Incapable de pardonner à ces tenants du pouvoir royal les violences qui ont atteint une ampleur inouïe avec la Saint-Barthélemy, le poète s'inscrit dans la dynamique de l'inflation pamphlétaire. En dehors de toute crainte de la censure et au risque de compromettre l'efficacité pragmatique de sa satire¹⁵, il se démarque de la modération des opinions préconisée

« Les povres fidèles qui sont injustement diffamez, et affligez par le royaume de France, à cause qu'ils désirent de servir purement à Dieu, sans se poluer aux superstitions de la Papauté, à tous ceux qui leur voudront prester audience », *Mémoires de Condé, servant d'éclaircissement et de preuves à l'Histoire de M. de Thou, contenant ce qui s'est passé de plus mémorable en Europe*, ouvrage enrichi d'un grand nombre de pièces curieuses, qui n'ont jamais paru, et de notes historiques, orné de portraits, vignettes et plans de batailles. Augmenté d'un supplément qui contient *La légende du Cardinal de Lorraine ; celle de Dom Claude de Guise, et l'Apologie et procès de Jean Chastel, et autres*, avec des notes historiques, critiques et politiques, I, Paris, Rollin, 1743, p. 412.

¹³ Pascal Debailly, « L'éthos du poète satirique », *Bulletin de l'Association d'étude sur l'Humanisme, la Réforme et la Renaissance*, n° 57, 2003, p. 73.

¹⁴ Concernant les huit guerres de religion et le massacre de la Saint-Barthélemy en particulier, Henri IV décrète en avril 1598 : « défendons à tous nos sujets, de quelque état et qualité qu'ils soient, d'en renouveler la mémoire, s'attaquer, ressentir, injurier, ni provoquer l'un l'autre par reproche de ce qui s'est passé, pour quelque cause et prétexte que ce soit [...] sur peine aux contrevenants d'être punis comme infracteurs de paix et perturbateurs du repos public », *Édit de Nantes en faveur de ceux de la religion prétendue réformée*, article 2. URL: http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html.

¹⁵ La satire ne doit avoir rien de l'agression *ad personam*, vu que la désignation publique de la cible ne fait que l'aigrir, comme dit Tatiana Baranova dans « La poésie dénonciatrice pendant les guerres de religion. "Faites fondre sur luy vos carmes satyriques" », *Revue française d'histoire des idées politiques*, 2, n° 26, 2007, p. 263. C'est à ce titre que Joachim Du Bellay recommande de

par Henri IV. Il exprime ce refus du « respect d'erreur » (I, 7) dans la préface des *Tragiques* : « Je n'excuse pas mes escrits / Pour ceux-là qui y sont repris » (Préf., 367-368). Outre les exordes de « Misères » (I, 7-8) et de « Princes » (II, 1-8), la préface de l'*Histoire universelle* précise ce postulat d'un franc-parler aux antipodes de la loi du 13 avril 1598 ou de ce que Pascal Debailly dénomme les « discours sucrés et lénifiants du flatteur¹⁶ » :

Si quelqu'un reproche à mon [œuvre] qu'elle n'a pas de langage assez courtisan, elle répondra ce que fit la Sostrate de Plaute, à laquelle son mari alleguant pour vice, qu'elle n'estoit pas assez complaisante et cageoleuse ; je suis, dit-elle, Matrone et femme de bien ; ce que vous demandez est le propre des filles de joye¹⁷.

En plus de faire office de reproche envers Charles IX et son Conseil, de servir aussi d'alerte aux générations postérieures, la satire des guerres de religion est, ici, une exigence de sincérité personnelle. Elle est le produit d'une histoire cruelle qui impose à Aubigné de s'insurger contre la série des désastres devenus trop insoutenables à ses yeux : « tant d'actes passez / Me font frapper des mains, et dire c'est assez » (II, 83-84). C'est justement parce qu'il a un sens éthique élevé que ce poète refuse le retrait de la création poétique face aux maux dont il est témoin. Rendre compte des malheurs de son temps lui permet de s'épargner le remord. Les supplices intérieurs auxquels ce sentiment de culpabilité confronte sont les peines qu'il redoute. Tout tient au sens de la responsabilité sociale. Il y va de la paix de l'âme. L'impératif consiste à ne pas trahir la conscience : « tu scais bien que mentir je ne t'ose, / Miroüer de mon esprit » (V, 39).

À proprement parler, c'est une extrême exigence pour Aubigné que de ne pas fermer les yeux sur son époque. L'intransigeance morale l'habite. Pendant que la majorité de la France se tait devant la Saint-Barthélemy, il se rebelle pour faire en conscience son devoir de patriote, celui de chrétien également. C'est à ce sujet que Frank Lestringant¹⁸ écrit qu'en acceptant de décrire les misères de son époque (VI, 105-114), le poète se réconcilie avec Dieu et se prépare à entrer dans sa paix. Comme Olivier Millet¹⁹ le dit, c'est de l'ordre divin (I, 13-16 ; II, 41-42 ; V, 1417-1426 ; VI, 137-140) qu'Aubigné s'autorise comme gage ultime de ses protestations sans peur contre son temps. Tout dans *Les Tragiques* évoque le devoir de satire d'un poète qui a compris, au milieu des misères de « la France affolée » (I, 978), la

pardonner, dans la satire, aux noms des personnes vicieuses, *Défense et illustration de la langue française* [1549], *Les regrets*, Paris, Gallimard, 1975, p. 249.

¹⁶ Pascal Debailly, « L'éthos du poète satirique », *Bulletin de l'Association d'étude sur l'Humanisme, la Réforme et la Renaissance*, n° 57, 2003, p. 82.

¹⁷ Agrippa d'Aubigné, *Histoire universelle du sieur d'Aubigné*, comprise en trois tomes. Tome premier, qui s'étend de la paix entre tous les Princes chrétiens, jusques à celle des troisièmes guerres en l'an 1570. Et l'œuvre entier rend conte de la fin du siècle, et de l'entrée au suivant, finissant avec la vie de Henri le Grand. Seconde édition, augmentée de notables histoires entières et de plusieurs additions et corrections faites par le mesme auteur, dédiée à la postérité, Amsterdam, pour les héritiers de hier, Comelin, 1626, p. 3.

¹⁸ Frank Lestringant, « De l'autorité des *Tragiques* : d'Aubigné auteur, d'Aubigné commentateur », *L'architecture des Tragiques d'Agrippa d'Aubigné*, Presses Universitaires de Rouen, 2013, p. 23.

¹⁹ Olivier Millet, « Les réécritures poétiques de l'histoire de Jonas au XVI^e siècle et la poétique réformée », *Revue de l'histoire des religions*, 1|2009, p. 98, consulté le 14 janvier 2013. URL : <http://rhr.revues.org/7173>.

nécessité de proclamer son intransigeance et d'admonester les derniers rois Valois tant qu'il les voit altérer l'image de tenants du pouvoir très chrétiens :

En vain vous despoiez harangue sur harangue
Si vous ne prononcez de Canaan la langue :
En vain vous commandez, et restez esbahis
Que, desobeissans, vous n'estes obeis.
[...]
Vous secoüiez le joug du puissant roy des rois !
Vous mesprisez sa loy ! on mesprise voz loix. II, 441-448.

C'est du droit de remontrance envers les chefs cruels ou impies qu'Aubigné fait usage contre Charles IX et son Conseil. Placé au-dessus des ordres et des classes de la France, le Roi a l'obligation d'être bienveillant envers ses sujets. Le qualificatif de « très chrétien » par lequel il est désigné répand l'idée d'une surchristianisation de sa personne, écrit Arlette Jouanna²⁰. Le serment, qu'il prononce la main posée sur un manuscrit des Évangiles lors du rituel du sacre²¹, l'engage à se montrer digne de sa charge. Il a non seulement une fonction politique qui consiste à assurer la paix et la justice à ses sujets, mais aussi une responsabilité spirituelle qui lui impose d'être un quasi prêtre pour leur créer les conditions nécessaires à leur salut. C'est que les péchés des rois appellent la malédiction sur leurs peuples : « Dieu sur eux et par eux desploie son courroux » (I, 195). Ainsi, si le roi devient violent ou n'obéit pas aux lois de Dieu, il devient légitime à chaque homme juste de le remontrer. C'est de ce droit qu'Aubigné, qui dit avoir reçu la lieutenance de Dieu (I, 1221-1222), s'autorise encore quand en plus d'être à ses yeux « un Esau, de qui le ris, les yeux / Sentoient bien un tyran, un charretier furieux » (II, 765-766), Charles IX « roy non juste roy, mais juste arquebusier, / Giboioit aux passans trop tardifs à noier » (V, 945-952) les huguenots à Paris le 24 août 1572.

Bref, si Aubigné fait fi des mises en garde de l'*Édit de Nantes*, si la crainte des sanctions royales n'a pas assez de force pour le contraindre à contrôler ses opinions sur les guerres de religion et les derniers rois Valois, c'est qu'il est soumis à la double autorité de sa conscience et de Dieu. Par contrainte morale et exigence de sauver sa vie en servant Dieu (V, 1431-1432), le poète refuse de se placer au même niveau qu'Henri IV, son ancien compagnon et chef de guerre qui a badiné, selon lui, avec le destin de ses coreligionnaires protestants. Censé se préoccuper du sort de ses sujets mais aussi obéir aux lois de la sainte Église, Charles IX pour sa part n'est plus roi, d'après lui, mais tyran qui ne craint ni le déshonneur ni Dieu : « Ce roy donc n'est plus roy, mais monstrueuse beste, / Qui au haut de son corps ne faict devoir de teste » (II, 485-486). Sous prétexte que les huguenots présents à Paris lors des noces d'Henri de Navarre et de Marguerite de Valois étaient déterminés à poursuivre Henri de Guise, l'assassin présumé de Coligny, jusque devant lui²², Charles IX a poussé les catholiques à les décimer : « Tuez-les, mais tuez-les tous, pour qu'il n'en reste pas un pour me le reprocher²³ », dit-il quand il décide du massacre de la Saint-

²⁰ Arlette Jouanna, « Le roi et le royaume sous le regard de Dieu », *La France du XVI^e siècle. 1483-1598*, Paris, Presses Universitaires de France, 1996, p. 40.

²¹ Arlette Jouanna, « Le roi et le royaume sous le regard de Dieu », *La France du XVI^e siècle. 1483-1598*, Paris, Presses Universitaires de France, 1996, p. 40.

²² Arlette Jouanna, « La majesté royale blessée », *La Saint-Barthélemy. Les mystères d'un crime d'État*, Paris, Gallimard, 2007, p. 135.

²³ Albert Malet, *Nouvelle histoire de France*, Paris, Librairie Hachette, 1922, p. 523.

Barthélemy en pensant avec son Conseil être devant une de ces résolutions que les disciples de Machiavel appellent « des nécessités douloureuses²⁴ ». N'admettant pas que, pour sauver la France, la violence fut nécessaire à ce point, Aubigné furieux vocifère alors plusieurs fois et appelle de tous ses vœux la colère de Dieu contre le Roi Valois, sa mère, son frère et tous ses autres complices :

J'appelle Dieu pour juge, et tout haut je deteste
Les violeurs de paix, les perfides parfaits,
Qui d'une salle cause amènent tels efect. I, 430-432.

Que ceux qui ont fermé les yeux à noz miseres,
Que ceux qui n'ont point eu d'oreilles à noz prieres,
De cœur pour secourir, mais bien pour tourmenter,
Point de mains pour donner, mais bien pour oster,
Trouvent des yeux fermez à juger leurs miseres,
Ton oreille [Dieu] soit sourde en oiant leurs prieres :
Ton sein ferré soit clos, aux pitiez, aux pardons,
Ta main seiche, sterile aux bien-faits et aux dons. I, 1357-1364.

Venez, justes vengeurs, vienne toute la terre
À ces Cains françois d'une immortelle guerre
Redemander le sang de leurs freres occis. V, 1549-1551.

Ces mots ne sont pas ceux du pardon. De même que les proférations des porte-voix²⁵ d'Aubigné, ils émanent d'une nécessité de justice qui sature *Les Tragiques* de vœux de vengeance. De fait, poussé par « la vocation énonciative²⁶ », ce sentiment d'indignation par lequel un sujet se sent appelé à écrire contre l'excès de la violence, le poète hausse le ton de la satire quand la justice, la vertu et les instructions du Christ sont en péril sous ses yeux. *Les Tragiques* sont de ce fait un discours de l'intolérance et de la lapidation verbale. L'éloquence indignée y éclate dans les passages où Aubigné se trouve emporté par ses rages. Il n'est pas question pour le poète huguenot de laisser impunies les peines infligées à ses coreligionnaires. Ses vociférations rendent compte d'une création poétique fondée sur l'incapacité à être clément envers les auteurs des maux subis par les protestants. Aubigné attaque et punit verbalement Charles IX et les membres de son Conseil tant qu'il croit qu'il ne peut pas les guérir de leurs vices et de leurs cruautés.

C'est tout le contraire des martyrs de la foi réformée. Pas moins intransigeants que le poète, ces huguenots condamnés à périr sur le bûcher ou sur l'échafaud espèrent pouvoir corriger leurs persécuteurs. Ils utilisent pour cela la force

²⁴ Louis Choisy, « L'autorité de la conscience », *La conscience*, conférences prêchées à Genève, publiées sous les auspices de la société genevoise des publications religieuses, Genève, F. Richard, 1872, p. 31.

²⁵ À côté de ses attaques contre Charles IX et les membres de son Conseil, Aubigné délègue ses vociférations à des énonciateurs relais. Dans « La chambre dorée », la Justice (III, 41-54), la Piété (III, 63-78) et la Paix (III, 69-78) s'exilent au Ciel où elles pleurent leur colère devant Dieu. Dans « Jugement », le jour du jugement, le feu (VII, 770-772), l'océan (VII, 777-778), les monts (VII, 780), les arbres (VII, 781-782) et la terre (VII, 791-882) se dressent à leur tour pour appeler les malédictions contre ceux qui les ont détournés de leurs fonctions. Du point de vue rhétorique, ces proférations appartiennent aux focalisations appariées derrière lesquelles Aubigné se place pour s'autoriser des jugements percutants contre les Valois. Rapportées au style direct, les lamentations des figures allégoriques de la vertu et des éléments cosmiques portent la nécessité de justice aux excès. S'y ajoutent les charges des anges (IV, 1267-1430 ; VI, 243-250), celles aussi du juge suprême (VII, 887-892).

²⁶ Dominique Maingueneau, « Autorité et vocation énonciative », *Le contexte de l'œuvre littéraire. Énonciation, écrivain, société*, Paris, Dunod, 1993, p. 78.

persuasive de la prédication, de la patience et de la charité. Il s'agit là d'une forme de tolérance différente de celle qu'on lit chez Michel de Montaigne. Favorable à la liberté de conscience, l'auteur des *Essais* prêche, comme Michel de L'Hospital, une modération vertueuse qui permet de rester ennemi de ses adversaires idéologiques « mais sans toucher au sang²⁷ ». La tolérance consiste, pour lui, à être capable, à l'image de Julien l'Apostat, de « lascher la bride aux pars d'entretenir leur opinion²⁸ ». Elle est synonyme d'ouverture d'esprit, de concorde, d'humanisme, de grandeur morale qui interdit, au cours des guerres de religion, les actes de cruauté commis au nom des opinions divergentes sur les questions de la foi²⁹.

Chez Aubigné, le tolérant adopte un stratagème différent. Abandonnant son corps aux persécuteurs, il fait appel au *memento mori*, rumine les préceptes de la Bible puis s'élance vers l'infiniment grand. Cette quête de l'absolu laisse d'abord le lecteur des « Feux » et des « Fers » dans l'attente. Or cette attente débouche toujours à l'anéantissement social où nous assistons à un agrandissement épique des humbles. Aubigné donne alors le ton de l'hymne à la volonté³⁰ à travers les exemples de ces figures néo-socratiques qui chantent la louange de Dieu avec un courage tranquille devant la violence. Avec leurs dernières volontés, ces figures défendent au prix de leurs vies des valeurs si pénétrantes que les commanditaires de leurs supplices sont « tourmentez, en voulant tourmenter » (IV, 176). La confiance en Dieu qui les transforme en patrons de la tolérance illustre l'indulgence et la charité enseignées par la Bible.

La tolérance, une capacité à endurer la souffrance et à pardonner

Souffrir pour la justice, souffrir pour Dieu, voilà les traits premiers de l'individu tolérant dans *Les Tragiques*. En l'occurrence, enfermé à la Bastille sur décision d'Henri II en avril 1559, Anne du Bourg aurait pu sauver sa vie à la mort de ce Roi en juillet de la même année³¹. Mais Aubigné écrit qu'après les formalités du jugement, Du Bourg prit la décision de servir Dieu jusqu'à la dernière minute de sa vie³² :

²⁷ Michel de Montaigne, « De la liberté de conscience », *Essais*, II, 19.

²⁸ Michel de Montaigne, « De la liberté de conscience », *Essais*, II, 19.

²⁹ Biancamaria Fontan, « "Lâcher la bride" : tolérance religieuse et liberté de conscience dans les *Essais* de Michel de Montaigne », *Cahiers philosophiques* 2008/2, n° 114, p. 31.

³⁰ Nous empruntons cette expression à Alioune Diané dans son étude sur *La représentation de Socrate dans la littérature française de la Renaissance*, Thèse de doctorat ès Lettres Modernes sous la direction de Claude Blum, Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Faculté des Lettres et Sciences humaines, 1998, p. 89.

³¹ Eugène Bersier, « Persécution terrible de l'Église réformée de Paris. Procès et supplice du conseiller Anne du Bourg », *Coligny avant les guerres de religion*, Paris, Fischbacher, 1884, pp. 184-189.

³² Agrippa d'Aubigné, « Persecution : mort d'Anne du Bourg », *Histoire universelle du sieur d'Aubigné*, comprise en trois tomes. Tome premier, qui s'étend de la paix entre tous les Princes chrestiens, jusques à celle des troisiemes guerres en l'an 1570. Et l'œuvre entier rend conte de la fin du siecle, et de l'entree au suivant, finissant avec la vie de Henri le Grand. Seconde édition, augmentée de notables histoires entieres et de plusieurs additions et corrections faites par le mesme auteur, dédiée à la postérité, Amsterdam, pour les héritiers de hier, Comelin, 1626, livre II, chapitre 16, p. 123.

Son esprit indompté au Seigneur des seigneurs
 Sacrifie son corps, sa vie, et ses honneurs :
 Des promesses de Dieu il vainquit les promesses
 Des rois. IV, 547-550.

C'est pour l'Évangile que Du Bourg accepte sa mise à mort. Ayant compris qu'un fossé sépare ses convictions et le fanatisme de ses persécuteurs, il tient tête à la souffrance puis refuse jusqu'au bout d'être vu comme un individu dangereux que les chargés de l'ordre dans les cités de France punissent de mort : « quelque mal que nos corps endurent [...] qu'on nous tue, qu'on nous brise [...] quoi qu'il y ait, je suis chrestien, voir je suis chrestien³³ », dit-il au moment de recevoir sa sentence. Pour lui, ce serait trahir ses convictions religieuses et polluer son âme que de s'emporter contre ses persécuteurs ou de pleurer pour inspirer pitié. Le 21 décembre 1559, ses habillements qu'il enlève avec un visage serein à la place Saint-Jean de Grève (« se devestit soy mesme / La robbe » (IV, 590-591)) alors que son corps, l'enveloppe charnelle de son âme, se prépare à rôti dans « l'espouvantable gehenne » (IV, 161) induisent que plus les commanditaires de son supplice resteront cruels à son égard, plus sa foi calviniste et sa capacité à rester calme devant la violence seront intactes. Ce huguenot qui abandonne tout à ses persécuteurs au nom de la vertu et de la piété est convaincu que les élus de Dieu ont compris être « des long temps destinez à la boucherie, comme brebis d'occision³⁴ ». Donc quoi que ses ennemis lui fassent, il refuse de craquer devant le supplice. Il met en avant le pacte de non-agression et convie, dans une sourde latence, ses oppresseurs à revoir leurs agissements violents, ne serait-ce que pour l'honneur.

Être tolérant suppose dans cette perspective être en mesure de supporter sans gémir les sévices que l'ennemi de Dieu ou de la justice peut infliger. Jusqu'aux dernières minutes de son supplice, Du Bourg, en sa qualité de champion de cette vertu, abandonne son corps à ses inquisiteurs. Pour n'avoir plus aucune marque de l'Antéchrist, il est allé à la mort comme on va aux noces. Ce sont les spectacles similaires à son assurance tranquille face à la torture qui nous font dire, à propos des *Tragiques*, que pour la paix et pour le salut de leurs âmes, les vrais patrons de la tolérance gardent une passivité étonnante face aux agressions physiques.

Le tolérant est armé chez Aubigné de sa volonté de servir la justice et Dieu jusqu'au sacrifice de soi. Il est humble, vertueux et vrai fidèle. C'est un noble d'esprit qui devient illustre en raison de la révolte active qu'il s'interdit. En confrontant son impassibilité à la violence des bourreaux, Aubigné construit des antithèses qui mettent en évidence les contrastes entre la cruauté animale des agents de l'Antéchrist et la grandeur morale admirable de ses héros. Sur le bûcher, nous voyons d'ailleurs Jeanne Grey donner jusqu'à ses gants. Ce geste accompli avec un visage souriant démontre que la jeune réformée suit la pente de désirs supérieurs qui ne sont pas les passions du corps. On découvre dans le sermon ultime de ce martyr

³³ Jean Crespin, « Dernier combat et heureuse issue de M. du Bourg », *Histoire des martyrs persecutez et mis à mort pour la verité de l'Évangile, depuis le temps des apostres jusques à present* [1619], édition nouvelle précédée d'une introduction par Daniel Benoît et accompagnée de notes, Toulouse, Société des livres religieux, 1885, II, livre 2, p. 702.

³⁴ Jean Crespin, « Dernier combat et heureuse issue de M. du Bourg », *Histoire des martyrs persecutez et mis à mort pour la verité de l'Évangile, depuis le temps des apostres jusques à present* [1619], édition nouvelle précédée d'une introduction par Daniel Benoît et accompagnée de notes, Toulouse, Société des livres religieux, 1885, II, livre 2, p. 702.

un dévouement à l'Alliance. Moins une fatalité qu'un dernier combat comme dit Bertrand Gibert³⁵, la mort, pour cette championne de la foi, n'a rien de terrible. Sa conduite durant les derniers instants sur le bûcher est remplie de recettes qui développent une véritable hagiographie calviniste à travers laquelle Aubigné montre que la droiture et le dévouement à Dieu sont accessibles à tous ceux qui veulent suivre ce modèle comportemental. C'est l'apologie et l'hymne à la volonté de vertu.

La tolérance consiste, dans cette même mesure, à pouvoir pardonner aux méchants leurs injustices, parce que dit le Christ : « ils ne savent pas ce qu'ils font » (*Luc* 23, 34). C'est une indulgence accompagnée de charité chrétienne hors du commun. L'idée qui la sous-tend est que, pour sauver chacun son âme et bâtir ensemble un monde de paix, il faut privilégier la clémence, et non la violence. C'est au nom de cette conviction que Du Bourg, Grey et les autres martyrs protestants font valoir en permanence la bienveillance. Tout ce qu'il y a chez ces champions de la tolérance, c'est que les inquisiteurs et leurs hommes s'acharnent sur des êtres de paix qui refusent d'appeler la colère de Dieu contre eux. Il s'y agit d'une

Guerre sans ennemy, où [...]
 L'un porte le fer, l'autre y preste le sein :
 Difficile à juger qui est le plus astorge :
 L'un à bien esgorger, l'autre à tendre la gorge [et à prier pour son meurtrier]. V, 841-846.

De la sorte, le tolérant apparaît encore chez Aubigné comme un connaisseur humble de la vérité pour qui tout s'articule autour de l'esprit de pardon énoncé par ces commandements à travers lesquels Jésus Christ, dans le *Sermon sur la montagne*, met en garde contre la loi du talion : « Vous avez appris qu'il a été dit : œil pour œil, et dent pour dent. Eh bien ! moi je vous dis de ne pas riposter au méchant » (*Matthieu* 5, 38-39). Il s'agit donc dans « Les feux » comme dans « Les fers » d'une volonté de vertu irréductible qui étreint la patience biblique dans ce qu'elle a de plus chrétien. Les réformés convaincus perpétuent toute une tradition christique dans laquelle il ne faut pas répondre à la violence par la violence, ni souhaiter le mal aux méchants. Ils savent tous, pour parler comme Michel de l'Hospital, que « la cause de Dieu ne veut être défendue avec armes : *Mitte gladium tuum in vaginam*³⁶ ». Avec des accents élogiques, Aubigné chante leur calme admirable face à la persécution :

Ô bienheureux esprits qui en changeans de lieu
 Changez la guerre en paix, et qui aux yeux de Dieu
 Souffrez, mourez pour tel de qui la recompense
 N'a le vouloir borné non plus que la puissance.
 [...] cette constance extresme
 Qui vous a faict tuer l'enfer, et la mort blesme,
 Qui a faict les petits resister aux plus grands,
 Qui a faict les bergers vainqueurs sur les tyrans,
 Vient de Dieu, qui present au milieu de voz flammes
 Fit mespriser les corps pour delivrer les ames. IV, 1347-1358.

Sur le plan doctrinal, la volonté du salut qui oblige le martyr huguenot à rester imperturbable face aux affres du supplice est tributaire de la conviction que la mort

³⁵ Bertrand Gibert, *Le baroque littéraire français*, Paris, Armand Colin, 1997, p. 90.

³⁶ Michel de L'Hospital, « Discours prononcé à l'ouverture de la session des États-généraux assemblés à Orléans le 13 décembre 1560 », *Gouverner la haine. Discours politiques et militaires pendant les guerres de religion. 1560-1568*, Clermond-Ferrand, éditions Paleo, 2001, p. 36.

n'est pas terrible³⁷ et féconde la vraie vie. Pendant qu'au milieu de la persécution Du Bourg prie Dieu de montrer à ses juges leur stupide ignorance sur l'illusion du monde (IV, 552-558), Le Brun, lui, assimile ainsi son corps à de la charogne (IV, 897) puis console ses amis en leur disant à l'heure de son exécution :

[...] tout ce que les tyrans
 Prennent n'est point la chose, ains seulement le temps :
 Que le nom de la mort autrement effroyable,
 Bien connu, bien pesé, nous devienne agreable.
 Heureux qui la connoit. IV, 891-895.

Cette idée suivant laquelle le monde auquel la mort arrache n'est pas grand chose en comparaison avec le royaume éternel qui attend au Ciel fait oublier les questions matérielles. Elle porte Du Bourg et les siens à marcher sur les pas de Jésus Christ, leur maître à penser. C'est l'éthique de l'humilité chrétienne. Ce qui est important pour le patron de cette vertu, c'est de retrouver un espace de communion avec Dieu. Cet espace, c'est celui de l'esprit. La vie de l'esprit est piété austère. La leçon est que la confiance en Dieu et la soumission inflexible aux lois de Jésus sont des refuges contre la cruauté de la persécution autant que contre la tentation de la haine. Le martyrologe développe, de la sorte, une odyssée de l'esprit vers l'Ailleurs céleste où l'âme seule accède, dépouillée de son enveloppe, le corps, violentée et abandonnée aux inquisiteurs. L'oraison y chante l'impassibilité des martyrs huguenots devant la mort.

Tel qu'Aubigné le déploie, ce registre oratoire équivaut, sur le plan de l'énonciation rhétorique, à la parole revigorante chargée de guider les bons chrétiens au milieu des ténèbres, de les fortifier dans la foi pour qu'ils ne faillissent pas ou qu'ils ne cèdent pas aux ruses de Satan, mais surtout de durcir les postures religieuses des réformés au moment où la Saint-Barthélemy risque de disloquer leurs rangs. L'oraison albinéenne exhorte les survivants de ce massacre à se créer des interdictions morales pour garder une tranquille patience chrétienne devant l'ampleur de la violence. Ces interdictions s'associent avec la crainte l'enfer. Elles correspondent aux certitudes bibliques au nom desquelles Du Bourg, Grey, Le Brun et les autres protestants martyrisés triomphent des violences faites à leurs corps et ne s'emportent pas contre leurs bourreaux : « Celuy qui meurt pour soy et en mourant machine / De tuer son tueur void sa double ruine » (I, 1193-1194) ; « De qui veut vivre au ciel l'aise soit la souffrance / Et le jour de la mort celuy de la naissance » (IV, 249-250) ; « O bien-heureux celuy, qui quand l'homme le tue, / Arrache de l'erreur tant d'esprits par sa veüe » (IV, 981-982) ; « O chrestiens fugitifs redoubtez-vous la faim, / Le pain est don de Dieu, qui sçait nourrir sans pain » (V, 1179-1180) ; « Pour consacrer à Dieu ses mains en innocence : / Il faut à ses yeux clairs estre net, pur et blanc » (VI, 42-43).

Aubigné, qui apparaît dans ces proclamations comme un prêtre, instruit ses lecteurs huguenots. Il leur fait entendre les exhortations de Jésus pour les encourager

³⁷ Jean Crespin souligne cette pensée avant la préface de son *Histoire des martyrs persecutez et mis à mort pour la verité de l'Évangile, depuis le temps des apostres jusques à present* [1619], édition nouvelle précédée d'une introduction par Daniel Benoît et accompagnée de notes, Toulouse, Société des livres religieux, 1885 : « [...] le phœnix vie en mort va reprendre : / Si qu'un mesme bucher est sa vie et sa mort. / Bourreaux, bruslez les saints : vain vostre effort ; / Ceux-la que vous bruslez renaissent de leur cendre. »

à affronter les épreuves dures de l'histoire³⁸. Il est question de la reconnaissance des vrais fidèles, de ces champions de « la haute querelle » (I, 1190) qui ne cèdent pas à la démoralisation ou au doute puis portent « la palme de la vertu » (I, 1120) jusqu'au bout. Contrairement à Henri IV, chaque martyr est soumis à la lutte entre le corps et l'esprit. Le tragique place chacun d'entre eux au carrefour entre la voie du salut et celle de la damnation. Au centre de ce tiraillement, il s'agit de mise à l'épreuve de la foi où aucun reniement du protestantisme n'est envisagé. Pour être toujours fort et que ses ennemis ne triomphent pas de lui, chaque martyr donne à Dieu seul sa vie, son cœur et son esprit. Dans la sérénité que chacun d'entre eux affiche face au supplice, la constance et la patience, avec tout ce qu'elles comportent de dogmatisme biblique, mettent en exergue un faisceau de qualités morales sûres susceptibles de faire souffler partout dans le monde un vent d'humilité et de charité envers même les méchants.

En définitive, loin de se conformer aux exigences de l'*Édit de Nantes*, Aubigné remplit ses *Tragiques* d'une série de vociférations qui l'éloignent de l'esprit de tolérance. Pourtant cette vertu n'est pas absente de son poème sur les guerres de religion. Elle interdit, dans le martyrologe, d'affronter les méchants au nom des mêmes mobiles ou avec les mêmes armes. De fait, nul homme ne peut prétendre être tolérant comme Du Bourg, Grey, Le Brun et les autres martyrs protestants si ce n'est en acceptant de donner sa vie par amour de la paix et de Dieu, ou comme l'écrit saint Paul, de tuer la haine en sa personne (*Éphésiens* 2, 16).

Ne pas riposter au méchant pour réparer l'offense qu'il inflige n'est pas cependant faire aveu de faiblesse. La tolérance n'est pas, dans « Les feux » ou « Les fers », « une acceptation volontaire et résignée des mauvais coups de la vie³⁹ ». Elle est, dans ces livres, une forme douce de protestation contre la violence. Le protestant persécuté demeure passif sur le plan physique, mais actif sur les plans moral et spirituel. Il sait se défendre et condamner le mal. Ses armes sont ses idées bibliques ainsi que sa capacité à être indulgent et charitable. Choisir de ne pas répliquer physiquement à la violence revient, pour lui, à choisir de ne pas compromettre son âme, à se montrer plus noble de cœur et d'esprit que son oppresseur. Il veut pousser ses persécuteurs à aspirer, comme lui, à la rédemption et à la réconciliation. Par sa hauteur morale et spirituelle, il enseigne à être homme de paix et de bien. Il exhorte à avoir assez de patience et de charité pour ne pas succomber à la tentation de la haine. La tolérance repose en ce sens sur la réunion de certaines valeurs dont le monde a besoin pour abolir la violence qui le secoue souvent : la crainte de Dieu, le pardon, l'amour, la charité, le dialogue.

Pour ce qui est du dialogue, l'une de ses exigences est la libre expression des opinions. Aucun homme ne doit être inquiété pour ses idées, vu que tout le monde ne peut pas penser la même chose sur les questions de l'existence. Conscient de cette impossibilité pour les hommes d'avoir toujours les mêmes pensées, Socrate, une grande figure de la tolérance, n'affirmait rien en son temps, n'avait aucune certitude et ne faisait que poser des questions à ses interlocuteurs. Voltaire, dans sa pensée politique, encourage par ailleurs l'expression ouverte des points de vue de

³⁸ Voir Jean-Raymond Fanlo, « Les signes sur les bûchers », *Tracés, ruptures. La composition instable des Tragiques*, Paris, Champion, 1990, p. 328.

³⁹ Nous empruntons ces mots à Michel Wackenheim, *Qui sont ma mère et mes frères ? Les intrigantes paroles de Jésus*, Paris, Cerf, 2013, p. 19.

chacun sur les sujets d'un pays. Dans le despotisme éclairé en effet, type de gouvernement dirigé par un roi philosophe entouré d'autres philosophes, avant d'être promulguée, toute loi est réfléchie au cours de larges concertations où le roi autorise chacun de ses collaborateurs à exprimer librement ses pensées sans crainte d'aucune sanction.

Dans le dialogue, chaque émetteur est également obligé en un moment de se taire pour être récepteur, inversement. Pour insister sur cette répartition égale du temps de parole entre interlocuteurs de tout camp, rang, race, sexe ou âge, Montaigne écrit dans le chapitre 13 du livre III des *Essais* : « la parole est moitié à celui qui parle, moitié à celui qui l'écoute⁴⁰ ».

C'est quand ces exigences du dialogue sont respectées que la tolérance permet, avec l'indulgence et la charité, d'instaurer et de préserver la paix.

Œuvres d'Agrippa d'Aubigné

AUBIGNÉ Agrippa d', *Les Tragiques* [1616], édition critique établie et annotée par Jean-Raymond Fanlo, Paris, Champion classiques, 2006.

AUBIGNÉ Agrippa d', « Persecution : mort d'Anne du Bourg », *Histoire universelle du sieur d'Aubigné*, comprise en trois tomes. Tome premier, qui s'étend de la paix entre tous les Princes chrestiens, jusques à celle des troisiemes guerres en l'an 1570. Et l'œuvre entier rend conte de la fin du siecle, et de l'entree au suivant, finissant avec la vie de Henri le Grand. Seconde édition, augmentée de notables histoires entieres et de plusieurs additions et corrections faites par le mesme auteur, dédiée à la postérité, Amsterdam, pour les héritiers de hier, Comelin, 1626.

Autres textes

« Les povres fidèles qui sont injustement diffamez, et affligez par le royaume de France, à cause qu'ils désirent de servir purement à Dieu, sans se poluer aux superstitions de la Papauté, à tous ceux qui leur voudront prester audience », *Mémoires de Condé, servant d'éclaircissement et de preuves à l'Histoire de Monsieur de Thou, contenant ce qui s'est passé de plus mémorable en Europe*, ouvrage enrichi d'un grand nombre de pièces curieuses, qui n'ont jamais paru, et de notes historiques, orné de portraits, vignettes et plans de batailles. Augmenté d'un supplément qui contient La légende du Cardinal de Lorraine ; celle de Dom Claude de Guise, et l'Apologie et procès de Jean Chastel, et autres, avec des notes historiques, critiques et politiques, 3 tomes, Paris, Rollin, 1743.

CALVIN Jean, *Confession de foy, faite d'un commun accord par les églises qui sont dispersées en France, et s'abstiennent des idolatries papales avec une preface contenant response et defense contre les calumnies dont on les charge* [1559], Joannis Calvinii Opera selecta, 2, Petrus Barth, Munich, Dora Scheuner, 1952.

CHOISY Louis, « L'autorité de la conscience », *La conscience*, conférences prêchées à Genève, publiées sous les auspices de la société genevoise des publications religieuses, Genève, F. Richard, 1872, pp. 5-40.

CRISPIN Jean, « Anne du Bourg », *Histoire des martyrs persecutez et mis à mort pour la verité de l'Évangile, depuis le temps des apostres jusques à present* [1619], édition nouvelle précédée d'une introduction par Daniel Benoît et accompagnée de notes, Toulouse, Société des livres religieux, 1885, II, livre 2, pp. 675-705.

⁴⁰ Michel de Montaigne, « De l'expérience », *Essais*, III, 13.

DU BELLAY Joachim, *Défense et illustration de la langue française* [1549], Paris, Gallimard, 1975.

ÉDIT DE NANTES en faveur de ceux de la religion prétendue réformée, avril 1598. http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html.

L'HOSPITAL Michel de, « Assemblée de Fontainebleau, 21 août 1560 », *Gouverner la haine. Discours politiques et militaires pendant les guerres de religion. 1560-1568*, Clermond-Ferrand, éditions Paleo, 2001.

MONTAIGNE Michel de, *Essais*, Paris, LGF, 1972.

Études

« Repères pédagogiques », *Catalogue de l'exposition Hommage à Henri IV, prince de paix, 1610 et 2010*, textes et iconographie réunis par Bernard Berdou d'AaS, avec des contributions de Janine Garrisson, Monique Cuillieron, Jean-Pierre Babelon, Bernard Barbiche, Bernard Berdou d'Aas et Garry Champeau, préface de Frédéric Mitterrand. Biarritz : Atlantica, 2010, pp. 134-139.

BAILBÉ Jacques, *Agrippa d'Aubigné, poète des Tragiques*, thèse principale présentée à la faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Paris, Association des publications de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Caen, 1968.

BARANOVA Tatiana Debbagi, « La poésie dénonciatrice pendant les guerres de religion. "Faites fondre sur luy vos carmes satyriques" », *Revue française d'histoire des idées politiques*, 2, n° 26, 2007, pp. 251-291.

BERSIER Eugène, « Persécution terrible de l'Église réformée de Paris. Procès et supplice du conseiller Anne du Bourg », *Coligny avant les guerres de religion*, Paris, Fischbacher, 1884, pp. 184-189.

CROUZET Denis, « Le temps du triomphe de la guerre. La patience voulue par Dieu », *Les guerriers de Dieu. La violence au temps des troubles de religion, vers 1525 - vers 1610*, préface de Pierre Chaunu, avant-propos de Denis Richet, Seyssel, Champ Vallon, 1990, pp. 714-717.

DEBAILLY Pascal, « L'éthos du poète satirique », *Bulletin de l'Association d'étude sur l'Humanisme, la Réforme et la Renaissance*, n° 57, 2003, pp. 73-74.

DIANÉ Alioune, *La représentation de Socrate dans la littérature française de la Renaissance*, Thèse de doctorat ès Lettres Modernes sous la direction de Claude Blum, Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Faculté des Lettres et Sciences humaines, 1998.

EL KENZ David, « La naissance de la tolérance au XVI^e siècle : l'invention du massacre », *Tolérance et différence*, colloque organisé par le Département de langue et de littérature françaises de la Faculté des Lettres de l'Université de Presov en septembre 2006, *Sens public*, 2006/09, URL : http://www.sens-public.org/article.php3?id_article=340.

FANLO Jean-Raymond et LE FLANCHEC Vân Dung, *Les Tragiques d'Agrippa d'Aubigné. Vengeances et Jugement (livres VI et VII)*, Tournai, Atlante, 2003.

FANLO Jean-Raymond, « Les signes sur les bûchers », *Tracés, ruptures. La composition instable des Tragiques*, Paris, Champion, 1990, pp. 357-367.

FONTAN Biancamaria, « "Lâcher la bride" : tolérance religieuse et liberté de conscience dans les *Essais* de Michel de Montaigne », *Cahiers philosophiques*, 2008/2, n° 114, pp. 27-39.

GARRISSON Janine, « Des chiffres et des hommes », *La Saint-Barthélemy*, Bruxelles, Complexe, 1987, pp. 181-188.

GIBERT Bertrand, *Le baroque littéraire français*, Paris, Armand Colin, 1997.

HALL Evelyn Beatrice, « Voltaire never said it », *Revue Modern language notes*, LVIII, Johns Hopkins Press, 1943, pp. 534-535.

JOUANNA Arlette, « La majesté royale blessée », *La Saint-Barthélemy. Les mystères d'un crime d'État*, Paris, Gallimard, 2007, pp. 129-139.

JOUANNA Arlette, « Le roi et le royaume sous le regard de Dieu », *La France du XVI^e siècle. 1483-1598*, Paris, Presses Universitaires de France, 1996, pp. 39-56.

LENIENT Charles, *La poésie patriotique en France dans les temps modernes, I, XVI^e et XVII^e siècles*, Paris, Librairie Hachette et c^{ie}, 1894.

LESTRINGANT Frank, « De l'autorité des *Tragiques* : d'Aubigné auteur, d'Aubigné commentateur », *L'architecture des Tragiques d'Agrippa d'Aubigné*, Presses Universitaires de Rouen, 2013, pp. 17-25.

MAINGUENEAU Dominique, *Le contexte de l'œuvre littéraire. Énonciation, écrivain, société*, Paris, Dunod, 1993.

MALET Albert, *Nouvelle histoire de France*, Paris, Librairie Hachette, 1922.

MILLET Olivier, « Les réécritures poétiques de l'histoire de Jonas au XVI^e siècle et la poétique réformée », *Revue de l'histoire des religions* [en ligne], 1, 2009, pp. 76-101. Mis en ligne le 01 janvier 2012, consulté le 14 janvier 2013. <http://rhr.revues.org/7173>

VOLTAIRE, « Tolérance », *Dictionnaire philosophique portatif*, Londres, 1764, pp. 338-341. Source : gallica.bnf.fr. URL : <https://gallica.bnf.fr/essentiepls/anthologie/article-tolerance>.

WACKENHEIM Michel, *Qui sont ma mère et mes frères ? Les intrigantes paroles de Jésus*, Paris, Cerf, 2013.

YOURCENAR Marguerite, « *Les Tragiques* d'Agrippa d'Aubigné », *Sous bénéfice d'inventaire* [1962], *Essais et mémoires*, Paris, Gallimard, 1991, pp. 22-36.